

# Les aires protégées forestières du Québec

## QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTÉGÉE?

C'est une portion de terre ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. La principale raison d'être d'un réseau d'aires protégées est d'augmenter l'efficacité de la conservation de la biodiversité.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la mission d'assurer l'aménagement durable des forêts publiques du Québec, qui contribue à la conservation de la diversité biologique des forêts. Pour y parvenir, il veille à la conservation des éléments particuliers, parfois rares, de la forêt québécoise. Il établit et gère donc différents territoires de protection ciblés pour leur valeur écologique.

Ces territoires sont classés en trois types d'aires protégées inscrits dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :

1. Les écosystèmes forestiers exceptionnels
2. Les refuges biologiques
3. Les milieux humides d'intérêt en territoire forestier

Le MRNF participe activement à la bonification du réseau des aires protégées du Québec, en appui au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, responsable du réseau. L'apport du MRNF est significatif pour la protection d'espèces forestières menacées ou vulnérables et pour la conservation de milieux forestiers rares et de multiples milieux forestiers représentatifs des écosystèmes de nos forêts.

## 1. Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Le MRNF inventorie les territoires qui renferment des écosystèmes forestiers exceptionnels dans le but de les protéger. Déjà, des centaines de territoires qui répondent aux critères pour recevoir le statut d'EFE sont répertoriés dans l'ensemble du Québec méridional.

En 2024, on dénombre 256 EFE protégés légalement par le MRNF et reconnus comme aires protégées, totalisant près de 40 000 ha. À ceux-ci s'ajoutent 134 EFE protégés à l'intérieur d'autres types d'aires protégées, comme les réserves écologiques et les parcs nationaux. Les activités d'aménagement forestier et les activités minières ne sont pas permises dans les EFE.

Pour consulter les détails de cette carte en ligne, rendez-vous sur Forêt ouverte et sélectionnez l'onglet Cartes prédéfinies, puis Aires protégées.

## Il y a trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels :

### Les forêts rares

D'origine naturelle, leur rareté est évaluée à l'échelle du Québec ou de plus petits territoires. Par exemple, un peuplement de pins rigides est rare au Québec; ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

### Les forêts anciennes



Ces peuplements sont composés de très vieux arbres. Il y a peu de forêts anciennes, car au nord de la province, elles sont plus vulnérables aux épidémies et aux feux, tandis qu'au sud, ces forêts ont été affectées par la colonisation et l'urbanisation.

### Les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables




Il s'agit d'habitats forestiers où l'on trouve une ou plusieurs espèces végétales menacées et qui se démarquent par la rareté des espèces présentes ou l'intérêt particulier de ces territoires. Il existe plus d'une centaine d'espèces de plantes menacées au Québec.

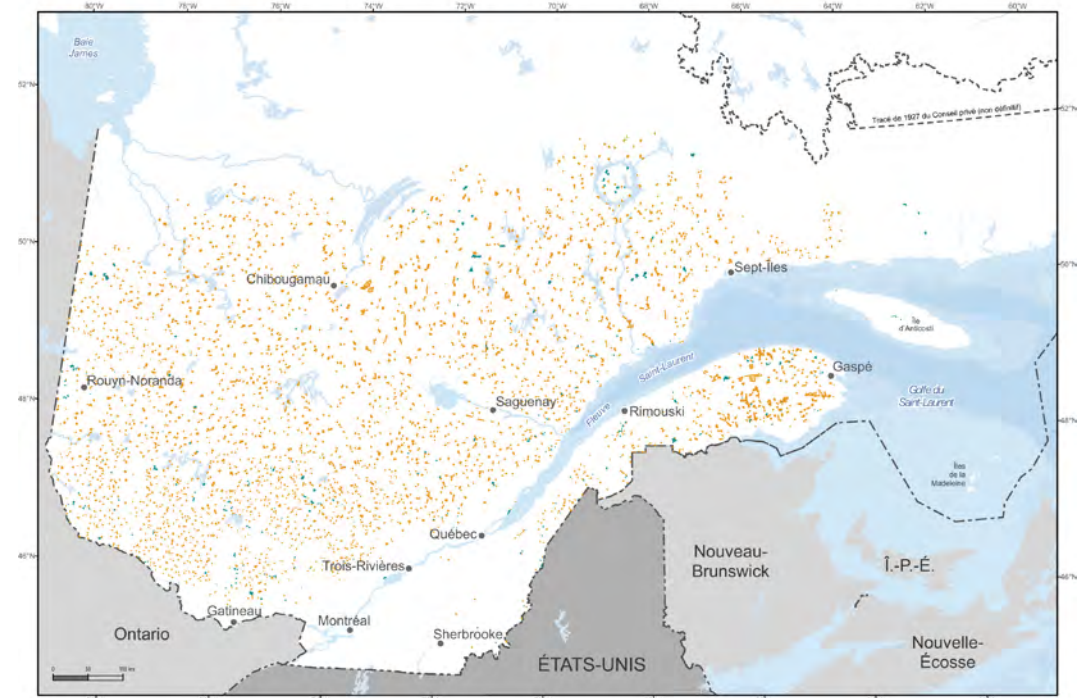
## Répartition des refuges biologiques et des écosystèmes forestiers exceptionnels

### Aires protégées forestières

-  Refuge biologique
-  Écosystème forestier exceptionnel

### Frontières

-  Internationale
-  Interprovinciale
-  Québec — Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)



## 2. Les refuges biologiques (RB)

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 hectares, où les habitats et les espèces sont protégés de façon permanente afin de conserver des forêts représentatives du patrimoine forestier. Ces territoires protégés présentent ou développent, au fil du temps, des caractéristiques de vieilles forêts.

En 2024, il en existe 3 713, réparties sur tout le territoire forestier public du Québec.

La distribution sur le territoire aide à connecter les habitats naturels ensemble, ce qui contribue à créer des corridors et à favoriser les déplacements de la faune entre les aires protégées de grande dimension comme les parcs nationaux, les réserves de biodiversité ou les réserves aquatiques.

Les activités d'aménagement forestier et les activités minières sont interdites sur le territoire d'un refuge biologique.

## 3. Les milieux humides d'intérêt (MHI)

Les milieux humides remplissent des fonctions écologiques essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes et procurent différents services écologiques indispensables. En milieu forestier, le MRNF désigne légalement des milieux humides de haute valeur écologique ou de grande importance pour le maintien de la diversité biologique. Cette désignation permet de préserver un ensemble de milieux humides possédant un intérêt écologique marqué au sein des forêts publiques.

Un milieu humide est un écosystème saturé d'eau ou inondé fréquemment ou assez longtemps pour en influencer les composantes du sol et de la végétation. On y trouve un sol marqué par l'eau et des plantes capables de tolérer cette eau. D'origine naturelle ou humaine, il peut inclure les eaux peu profondes, les marais, les marécages et les tourbières.

Depuis 2012, le MRNF effectue une sélection de territoires qui pourraient être considérés comme des MHI. Ces territoires peuvent être reconnus pour leur rareté, pour leur intégrité (état naturel non altéré par l'humain), pour l'importance des populations d'espèces menacées ou vulnérables qu'ils abritent ou encore pour leurs services écologiques indispensables.

### Il existe quatre catégories de MHI :

- Milieu humide de grande intégrité
- Milieu humide rare
- Milieu humide abritant des espèces de grande importance
- Milieu humide assurant des services écologiques

## En conclusion

Afin d'assurer l'avenir de nos forêts, il est important que soit protégé et maintenu dans son état naturel un échantillon représentatif de chaque type d'écosystème, et en particulier de ses éléments les plus rares. En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, les refuges biologiques et les milieux humides d'intérêt, le Québec favorise ainsi l'aménagement durable de ses forêts au bénéfice des générations actuelles et futures.

